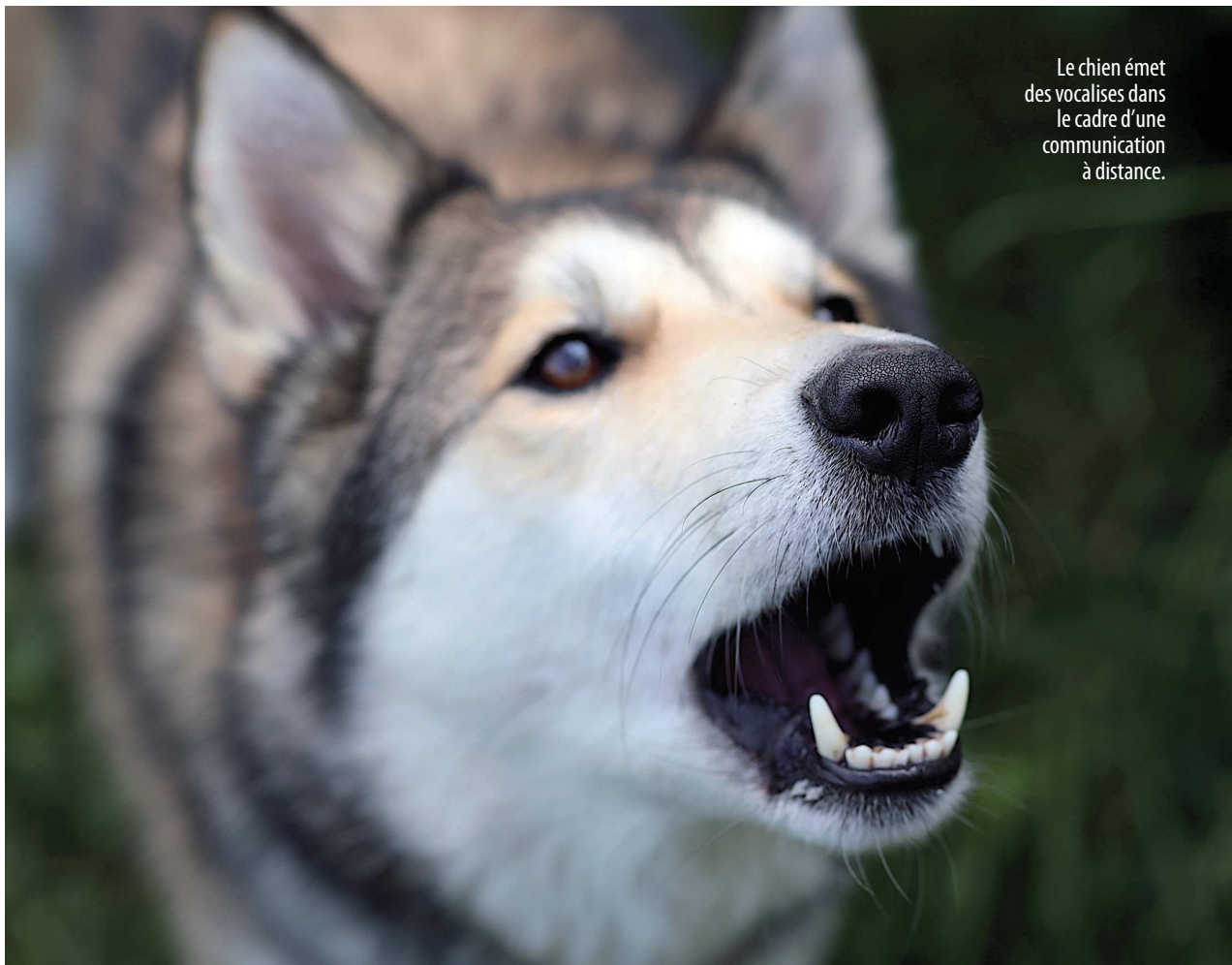


Quelle prise en charge lors



Le chien émet des vocalises dans le cadre d'une communication à distance.

Motif de consultation classique chez le vétérinaire ainsi que de plaintes entre voisins, les aboiements et autres vocalises excessifs du chien sont parfois source de souffrances du propriétaire et de son environnement. Les vocalises sont aussi régulièrement le signe d'un mal-être de l'animal, qui doit être pris en charge.



Dr Stéphane Bleuer-Elsner

Zoopsy

DIE de vétérinaire
comportementaliste

Tel Aviv, Israël

www.vetbehavior.co.il

Les vocalises du chien sont l'ensemble des signaux vocaux que l'animal peut émettre dans le cadre d'une communication à distance. Ce comportement a pour but de modifier l'état du récepteur (humain qui passe le long de la clôture, propriétaire qui accepte la proximité du chien, meute qui se regroupe en coalition, lice qui réagit à la détresse de ses chiots).

Elles prennent toutes sortes de formes, de tonalités, de répétitions, qui sont liées à la fois au contexte, à l'état émotionnel de l'animal mais aussi à ses bases génétiques, ses apprentissages ou ses expériences. On peut distinguer les aboiements, les grognements, les gémissements, les hurlements (plus souvent présents

chez les races nordiques). L'interprétation des vocalises doit se faire dans son contexte, un chien qui aboie ou grogne pendant le jeu n'émet pas le même signal que lorsqu'il grogne ou aboie sur un étranger qui passe le long de la clôture du jardin.

Examiner le contexte

Les plaintes liées aux vocalises proviennent de leur excès dans le temps ou dans leur intensité.

Il convient en premier lieu d'examiner le contexte. Lié à une partie du jour ou de la nuit, lié à la détresse de l'isolement, lié à un phénomène de meute, lié à l'approche du territoire par un intrus potentiel, lié à la réception d'autre signaux sonores, lié à la frustration, etc. Il est important égale-

ment de rechercher des phénomènes de renforcement spontané du comportement, par exemple le passage et l'éloignement des étrangers au cours de la séquence d'aboiement le long d'une clôture renforce la séquence comportementale « d'accueil » ou de garde du territoire et il sera d'autant plus difficile de l'interrompre.

Examiner la sensibilité de l'animal

Il faut ensuite examiner l'animal pour évaluer sa sensibilité et sa réactivité à l'environnement. Le chien peut être plus peureux que la moyenne, plus actif que la moyenne, plus ou moins indépendant et calme lorsque ses propriétaires ne sont pas à proximité.

de vocalises excessives ?

BANNIR LES COLLIERS ÉLECTRIQUES

■ Les outils comme les colliers électriques, quelles que soient les formes (automatique, lié à une clôture enterrée, ou à télécommande), doivent être bannis (Masson et al., 2018, ESVCE *position statement*). Les colliers à base de spray type citronnelle ou moutarde sont souvent peu efficaces surtout quand ils sont prescrits au comptoir sans analyse approfondie du contexte et de l'équilibre comportemental du chien.

La qualité de perception du chien doit être prise en compte, notamment chez les chiens plus âgés dont l'ouïe, la vue et sans doute l'odorat deviennent moins performants. Les vocalisent peuvent être le résultat d'une mauvaise perception de l'environnement et de la désorientation qui en résulte.

Proposer des solutions adaptées

Les solutions dépendent du contexte et de l'état d'équilibre physique et comportemental du chien.

Il sera donc nécessaire de faire un bilan comportemental complet. Une première approche peut s'envisager par l'évaluation des quatre dimensions principales du comportement du chien : l'agressivité, l'anxiété et la peur, l'attachement et les auto-contrôles, nommées aussi les « 4A ». Cette évaluation peut se faire simplement en utilisant la grille 4A mise à la disposition des vétérinaires sur le site de Zoopsy*.

Si une pathologie émerge, il sera utile de la préciser puis de la prendre en charge en proposant la thérapie adéquate et l'aide médicamenteuse adaptée.

Si l'animal est normal mais que le contexte est soit source d'autorenforcement, soit lui-même excessif (comme un phénomène de meute par exemple), il faudra plutôt chercher à soustraire le chien du contexte.

Dans les cas d'aboiements territoriaux, qui constituent des plaintes fréquentes, il peut être utile d'éloigner

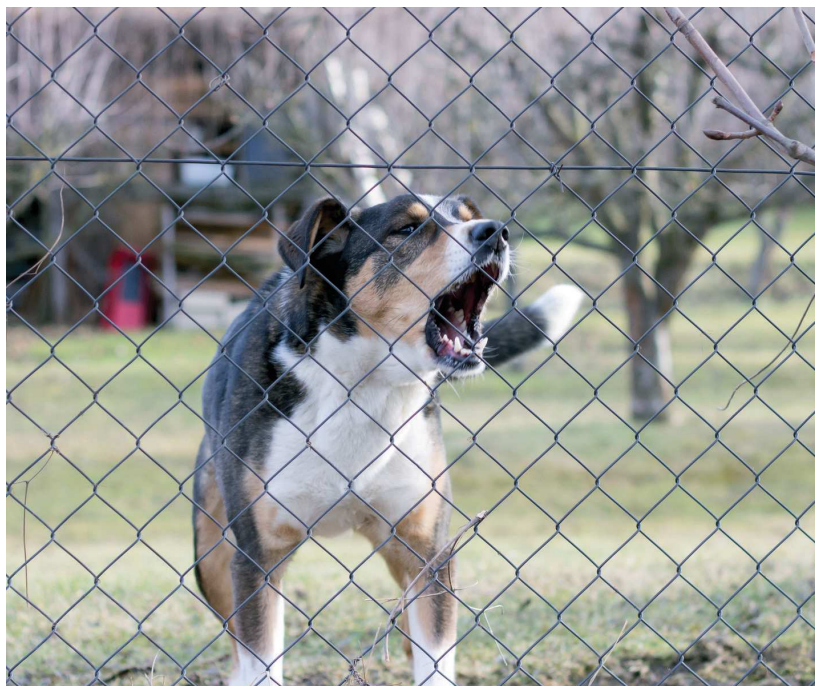
autant que possible le chien de la marge du territoire (la clôture) à l'aide d'une séparation dans la cour ou le jardin entre une zone plus centrale où le chien sera moins exposé et une zone plus périphérique. Si cela n'est pas possible, garder le chien dans la maison plus souvent ou bien dans les heures de grand passage est préférable.

Enfin, quand un auto-renforcement s'est opéré depuis longtemps ou

si un phénomène de meute existe (plusieurs chiens dans la même maison), le retour à l'équilibre peut être difficile, une aide médicamenteuse temporaire peut être envisagée.

Comme tout comportement gênant, les vocalises excessives du chien demandent un examen vétérinaire complet afin de poser un diagnostic comportemental, évaluer le pronostic et proposer des solutions concrètes et adaptées. ●

Comme tout comportement gênant, les vocalises excessives du chien demandent un examen vétérinaire complet



Lors d'aboiements le long d'une clôture, le passage et l'éloignement des personnes renforcent la séquence comportementale.

UN ARRÊTÉ MUNICIPAL CONTRE LES ABOIEMENTS INTEMPESTIFS

■ En février dernier, le maire de Feuquières, une commune de 1 500 habitants située dans l'Oise, a pris un arrêté municipal contre les propriétaires de chiens trop bruyants. Ceux-ci se verront verbalisés par une contravention de 68 euros. Le document précise que le propriétaire d'un chien doit, à tout

moment, pouvoir faire cesser les aboiements prolongés ou répétés de son animal. *"Il existe des colliers anti aboiements, on peut aussi mettre un enclos derrière sa maison ou tout simplement faire de l'éducation canine"*, préconise le maire.

Un arrêté qui a indigné l'association Stéphane Lamart

« Pour la défense des droits des animaux » qui compte le faire interdire devant le tribunal administratif.

"Oui à de l'éducation canine, non au collier électrique qui devrait être définitivement interdit à la vente dans notre pays" s'insurge le président de l'association.

C. N.

*<https://www.zoopsy.com/grille-4a.php>